

# La parole et l'écrit

par Claire Harpet

La vie associative se fait entendre ! Elle s'exprime. Elle revendique, voilà maintenant plus d'un siècle, le droit à la parole, cette parole vive et passionnée qui la caractérise avec éloquence.

Parler c'est communiquer et la communication est le principe même de toute relation humaine. Parler c'est exprimer ses besoins, ses désirs, ses choix, sa raison d'être ; c'est se manifester à l'autre verbalement ; c'est franchir la distance qui nous sépare d'autrui en établissant une relation interlocutive. Lorsque nous parlons, nous créons du lien au travers du dialogue. L'acte de parler est un échange, un mouvement de réciprocité.

La vie associative est un exemple saisissant où le poids, la force de l'expression orale prend toute son ampleur. Les moyens sont divers pour s'exprimer : manifestations, réunions-débats, pièces de théâtres, regroupements festifs, ... Lorsque les associations descendent dans la rue, leur mouvement est appelé "haut parleur". C'est dire combien la parole est à l'honneur ! Le regroupement associatif met la parole au service d'une cause collective.

L'une des formes essentielles de l'échange est la forme verbale et n'est-ce pas là le principe même de l'association ? *"l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances..."*<sup>1</sup>. La parole est l'extériorisation d'une idée, d'un ressenti. Elle est pleinement au cœur du monde associatif. La parole se veut militante, participante, engagée, car porteuse de convictions.

Pourtant, parler, dialoguer, discuter, échanger son point de vue, manifester haut et fort une revendication ne suffit pas : pour s'associer, faut-il encore se déclarer et pour se déclarer (en Préfecture)<sup>2</sup>, le passage à l'écrit est nécessaire sinon obligé lorsque l'association veut être reconnue par les instances publiques. En effet, dès lors que les membres d'une association souhaitent interpeller, attirer l'attention des collectivités locales, dès lors que l'on sort de la sphère associative pour toucher la sphère administrative, l'écrit s'impose. Cet écrit,

principal support de communication du secteur administratif, rebute souvent le monde associatif.

Se profilent ainsi deux mondes aux procédés relationnels bien différents : celui des associations et celui des institutions. Sans chercher à appliquer une catégorisation systématique et somme toute caricaturale, il apparaît que le monde associatif utilise le mode de la parole, alors que le monde institutionnel est plus enclin à l'écrit. La parole et l'écrit sont deux modes de fonctionnement radicalement opposés dans leurs méthodes d'approche et de mise en œuvre. Combien de fois au cours de nos enquêtes, de nos entretiens, avons nous entendu ces phrases : *"Les petites associations, qui ne sont pas des expertes en écriture, doivent sans cesse batailler pour obtenir une simple reconnaissance"*, *"les institutions sont bien souvent dans un secteur hermétique, incapables de comprendre un autre secteur que le leur"*, *"les gens ne parlent pas le même langage"*. Le monde associatif appréhende le passage à l'écrit, il redoute l'empreinte, la trace. L'écriture fige l'action, suspend le temps, alors même que la vie associative est synonyme de mouvance, de changement, d'insaisissable. Observer le bouillonnement associatif, nous a permis de toucher du doigt les clivages instaurés et les difficultés qu'engendre la connexion entre ces deux modes de communication.

La parole aurait, pour certains penseurs, précédé et structuré la pensée. L'homme pour communiquer avec ses congénères utilisa, dès les premiers temps préhistoriques, le langage. En même temps que sa capacité crânienne augmentait, il développait, affinait et complexifiait son système d'échange verbal. Mais, très tôt, il prit conscience que parler ne lui suffisait pas. Il prolongea alors l'expression orale par la création picturale puis par l'écriture. Car la parole, si vive et intense soit elle, demeure éphémère. Elle est de l'ordre de l'instant. L'homme, confronté à sa finitude, chercha donc très tôt à inscrire son empreinte en apposant "sa trace", tout d'abord au travers de représentations graphiques conçues pour vaincre le temps, puis en inventant les

1 - Article 1 de la loi 1901

2 - Article 2 : *"les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5 : toute association qui voudra obtenir la capacité juridique prévue par l'article 6 devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs."*

systèmes d'écriture. Ainsi, voilà plus de 5000 ans que les sociétés humaines éprouvent les effets de l'écrit. Tout a commencé en Mésopotamie avec l'élaboration de l'écriture cunéiforme.

Dès son apparition, l'écriture eut de profondes conséquences sur l'homme et sur son environnement. Elle suivit de près les développements des techniques et de l'intelligence. De la reproduction sur tablettes et papyrus, nous avons découvert le parchemin, puis le papier ; de l'inscription à l'aide d'une plume, nous avons inventé la presse mécanique, puis la machine à écrire et enfin l'ordinateur. Au fil des siècles et des grandes périodes historiques, l'écrit s'imposa en se structurant et en se perfectionnant, au même rythme que la diversification et la complexification du langage. Mais si l'acquisition du langage passe par un processus relativement naturel, celle de l'écrit passe par de lourds apprentissages. Et cette différence fondamentale sera porteuse de clivages et de ruptures sociales.

A l'époque antique, celui qui possédait le verbe, l'art oratoire, était maître dans la Cité. La dialectique, qui d'après l'étymologie signifie un échange de parole ou de discours<sup>3</sup>, incarnait pour Platon la science suprême, la science du vrai, celle que l'on nommait aussi "la science du Bien". Avec Aristote, la dialectique devint "l'art de parler de n'importe quoi", l'art de convaincre le citoyen par la maîtrise de la rhétorique. Et s'attacher le peuple, représentant de la démocratie, était un atout redoutable. L'allocution était ici poussée à son extrême, mais loin de s'opposer à l'écriture, elle participa au contraire à l'élaboration écrite de la pensée philosophique grecque. Seuls les érudits possédaient l'écriture, derrière laquelle se profilait la parole non écrite, réalité dialectique et médiatrice. La Cité grecque suscita le dialogue démocratique. Le Moyen-Age fut, au contraire, en Occident, une longue période durant laquelle le droit à la parole pour les classes sociales les plus défavorisées fut inexistant. Au même titre, lire et écrire demeura le monopole fondamental du clergé et de la noblesse. Il faudra attendre la réforme protestante, pour que l'accès à la Parole de Dieu, autrement dit la Sainte Bible, ne soit plus médiatisé uniquement par la prêtrise, mais par l'apprentissage de la lecture. Cependant, savoir lire et écrire resta encore pendant plusieurs siècles l'apanage des clercs et des classes dominantes.

Si Charlemagne instaura la scolarisation pour tous, en réalité, ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que "l'universalité" de l'alphabétisation a été pleinement reconnue en Europe. Après la seconde guerre mondiale, un énorme investissement se porta sur l'éducation scolaire en matière d'alphabétisation. L'écriture comme la lecture devenait une priorité éducative et démocratique.

L'avènement de la III<sup>e</sup> République<sup>4</sup> posa les bases des droits de l'homme. Ce fut le droit de vote qui apporta au siècle précédent une grande vague de liberté et d'égalité. La loi Waldeck-Rousseau de 1901 (le droit de s'associer librement) est en ligne directe avec les grands programmes républicains, et marque le début d'une ère nouvelle en matière sociale et politique. L'ouvrier et le paysan, jusque là mis à l'écart deviennent des citoyens à part entière. La parole est donnée à tous par un acte législatif écrit.

Le XX<sup>e</sup> siècle sera ponctué de manifestations, de revendications sociales au cœur desquelles les associations, militantes, joueront un rôle prépondérant. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, elles ont pénétré tous les interstices de la société et parlent fort lorsqu'il s'agit de protéger et de maintenir les principes fondamentaux des droits de l'homme. Mais le monde associatif qui, en un siècle, traversa les courants et les changements sociaux, politiques et économiques, est confronté aujourd'hui à de nombreuses difficultés, dont l'une d'entre elles est de s'adapter aux nouvelles exigences juridiques et administratives. Pour ce faire, il lui faut acquérir de nouvelles compétences. La bonne volonté ne suffit plus pour que l'acteur associatif agisse efficacement. Et si la parole militante est toujours au premier rang de la vie associative pour témoigner, revendiquer, l'écrit s'avère de plus en plus nécessaire pour maintenir le bon fonctionnement pratique d'une structure associative. La place de l'écrit prend d'autant plus d'importance que l'association occupe un rôle social ou économique déterminant, assurant le relais des collectivités, telles que les associations prestataires de services. Néanmoins, il suffit d'une personne au sein de l'association qui maîtrise un tant soit peu les rouages administratifs pour assurer à la structure stabilité et pérennité.

Les citations, les proverbes ne manquent pas pour illustrer la parole et l'écriture. Les opinions sont partagées et défendables. Les plus grands penseurs eux mêmes ont pris partie : "Nous ne sommes

3 - λεγειν est " parler " et le préfixe δια indique l'idée d'un rapport ou d'un échange.

4 - La III<sup>e</sup> République : 1871-1938. Après la Révolution française de 1789, qui élaborait la Charte des droits de l'homme et du citoyen, il faudra attendre près d'un siècle avant de voir naître une véritable politique républicaine. La nation française connue, en effet, au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux changements politiques fortement empreints d'idéologies monarchiques et conservatrices.

hommes et nous ne tenons les uns aux autres que par la parole" (Montaigne) ; "Quiconque écrit s'engage" (Thomas Corneille).

La parole est nécessaire, indispensable pour tisser des liens relationnels. "La parole a beaucoup plus de poids pour persuader que l'écriture", expliquait Descartes, dans sa lettre à Chanut en 1648. "La passion est l'âme de la parole" clamait Fénelon dans son discours à l'Académie. La parole est vive et immédiate. Tout au contraire, l'écrit est de l'ordre du réfléchi ; il matérialise le flux de la parole. L'écrit marque une distance, une absence de dialogue. Tout du moins, s'il y a réponse, elle est en décalage temporel avec la demande.

Instaurer un échange direct entre associations et institutions semble du domaine de l'utopie. Les associations souffrent de ce manque de dialogue avec les pouvoirs publics, de l'absence de face à face. L'inertie administrative les paralyse ; elle rompt la synergie développée autour d'un projet. Les liens associations/pouvoirs publics se limitent, bien souvent, à un dossier de demande de subvention et à une signature validant le contrat. Il faut attendre souvent des mois avant d'obtenir une réponse. "Je souhaiterais que nous ayons une meilleure reconnaissance des pouvoirs publics". Cette phrase revient comme un leitmotiv. Non pas que les institutions refusent une communication plus directe avec le monde associatif, mais plutôt parce qu'elles agissent sur un mode écrit dont elles ne peuvent se départir. Le canal de communication ne s'achemine plus de la bouche à l'oreille, mais de la main à l'œil, induisant un mode beaucoup plus introverti. On oublie trop souvent de parler de la crainte du monde institutionnel à l'égard des associations. La parole peut être une arme redoutable, les mots sont tranchants et incisifs lorsqu'ils servent les grandes causes sociales et environnementales. Il serait bien facile de croire que seule l'une des deux parties en présence ressent et subit un malaise relationnel. L'une comme l'autre se retranchent souvent sur ses positions par réflexe sécuritaire. Les pouvoirs publics, plus que jamais avancent prudemment à l'heure où les lois fiscales et juridiques se veulent de plus en plus scrupuleuses.

L'échange contractuel est, d'autre part, une sécurité : "Les paroles s'envolent, seuls les écrits restent". L'écrit est une preuve tangible de ce qui a pu être prononcé. Il valide les dires et assure l'engagement de celui qui signe. Ce procédé contractuel, appliqué entre associations et pouvoirs publics est de plus en plus utilisé au sein même de certaines associations. Il peut paraître en totale inadéquation

avec l'engagement associatif, qui se veut libre dans ses choix, et ses actions. Il s'avère cependant bien utile pour responsabiliser les adhérents "consommateurs", pour s'assurer leur fiabilité, à l'heure où l'on déplore un fort développement de l'individualisme.

Nos sociétés occidentales maîtrisent les procédés scripturaux. Ce mode de communication a considérablement influencé l'organisation de nos structures sociales et notre manière d'appréhender autrui. Notre bureaucratie, tributaire de l'écriture, excelle dans l'art des comptes-rendus, des rapports, des analyses. Cette marque distinctive occidentale se révèle pleinement lorsque nous sommes en présence de sociétés marquées par une forte tradition orale.

La parole et l'écrit ont, certes, tous deux un rôle de communication. Cependant, une grande nuance les partage : Le premier signifie parler "à", alors que le second, parle plutôt "de". Cette distinction est fondamentale et souligne deux démarches, deux cheminements bien différents. Elle confronte ainsi deux cultures, précisément celle de l'orale et celle de l'écrit. "En Afrique, un vieillard qui meurt, c'est une bibliothèque qui brûle" écrivait Amadou Hampaté Ba, auteur malien. La tradition orale va effectivement à l'encontre de l'écriture qui nécessite un repli sur soi, un retrait hors de la communauté, une démarche par conséquent individuelle voire individualiste. L'acte d'écrire est ressenti comme une trahison, un reniement de son appartenance communautaire, alors même que dans la société traditionnelle, l'individu n'existe et ne prend sens que parce qu'il appartient au groupe qui le structure. Or, écrire est par nécessité une tâche individuelle. Parler est un acte d'ouverture, une volonté de communiquer. Ainsi, le clivage entre structures associatives et institutions est d'autant plus exacerbé qu'il s'agit d'associations de cultures étrangères. Un fossé les sépare, et une aide pratique est bien souvent utile pour franchir les obstacles administratifs. Ce refus, ce malaise vis-à-vis des pouvoirs publics, peut inciter certaines associations à ne pas se déclarer. Elles conservent ainsi une totale indépendance, mais se privent par là même d'appuis financiers éventuels et de reconnaissance juridique.

Face à ces difficultés croissantes, des structures appropriées ont été créées pour venir en aide aux associations. Les plus importantes sont les points d'appui à la vie associative, qui répondent aux interrogations, aux préoccupations des asso-

ciations, bien souvent paralysées devant les dossiers à remplir. Se développent parallèlement des ateliers d'écriture, qui regroupent des personnes désireuses d'acquérir une plus grande maîtrise de l'écrit. Le métier d'écrivain public se tourne également de plus en plus vers le monde associatif très demandeur d'une aide en écriture.

Au-delà de cette aide ponctuelle, pour palier aux carences institutionnelles, certaines associations ont recouru aujourd'hui à la professionnalisation. Des personnes expérimentées pénètrent ainsi des structures associatives et gèrent le domaine administratif.

Pour que soit brisée la glace, il apparaît évident que le dialogue est nécessaire. D'importants efforts, même s'ils semblent encore bien maigres aujourd'hui, ont été amorcés par les institutions. Ces dernières se veulent plus à l'écoute des souhaits des associations et plus scrupuleuses sur le choix de l'octroi de subventions. *"Il faut donner plus de poids à la parole des habitants parce que c'est elle qui part de plus loin. Les associations doivent créer des liens avec les institutions pour qu'il y ait réflexion autour d'un projet (...) Nous souhaitons que les associations soient pleinement reconnues en tant que parole collective, pouvant jouer un rôle d'interpellation, mais aussi capables d'apporter des propositions par rapport à l'évolution des politiques publiques (...) Les associations ont besoin d'avoir des espaces de négociation avec les pouvoirs publics, elles ont besoin d'être entendues sur leur projet, leur problématique, sur des questions de fond, des questions éthiques"* <sup>5</sup>.

Le monde associatif, qui a longtemps considéré les collectivités publiques comme des "vaches à lait" financières, prend aujourd'hui conscience de cette dépendance ambiguë qui menace par là même son intégrité et son existence. La relation instaurée entre les associations et les institutions est, en effet, contradictoire : la vie associative veut conserver son autonomie, alors même que, dans un grand nombre de cas, elle est liée par contrat aux pouvoirs publics. Ce paradoxe, qui ferre le verbe dans l'écriture, génère des difficultés et des incompréhensions.

Nous nous trouvons en présence de deux entités qui tiennent une place décisive au cœur de notre société. Elles sont conscientes de la nécessité d'agir ensemble, mais le poids d'une lourde tradition bureaucratique et l'impulsivité du monde associatif, rendent les démarches bien délicates. Si écrire constitue une formalité incontournable pour se faire connaître auprès des pouvoirs publics, et par conséquent se déclarer pour être "enregistré", ce peut être *a contrario* un facteur dissuasif pour des groupes d'individus. Parler donne à chacun le sentiment d'être pris dans une action engagée. Ecrire est un acte de "report" de l'action. L'accroissement considérable du phénomène de contractualisation, le passage obligé du monde associatif à l'épreuve de l'écriture renforcent les difficultés. Ce fort développement de l'administratif, qui va de paire avec une professionnalisation galopante, ne va-t-il pas, à plus ou moins long terme scléroser, mutiler le corps associatif, représentant de la libre expression ?

---

5 - Agnès Rollet, Fonda Rhône-Alpes